

**A l'attention de Monsieur Philippe LAFITTE,**

**Commissaire enquêteur**

Monsieur,

Dans le cadre de l'étude de travaux miniers sur la commune de Saint Pandelon et après lecture des documents mis à disposition pour l'enquête publique, voici quelques points qui posent questions :

### 1. L'avis de la DDTM

L'exploitation par dissolution va nécessiter le pompage annuel dans le lac de 110 à 200 000 M3/ An d'eau. Hors, le rapport de la DDTM rappelle que cette limite est trop élevée, le projet se situe dans une zone de répartition des eaux et peut se caractériser par une insuffisance des ressources par rapport aux besoins. La DDTM demande à la CSME de réduire ce volume annuel :

- Comment le CSME compte diminuer ces besoins en eau tout en maintenant la sécurité de l'exploitation ? (maintenir la pression pour éviter que la cavité ne se referme)

- La CSME peut-elle assurer que le pompage de l'eau du lac n'entraîne pas de risques sur cette zone déjà fragilisée par des effondrements ?

Dans un contexte de changement climatique, avec des conditions telles que nous avons connues cette année et qui ne devraient pas s'améliorer, la balance bénéfice/risque d'un tel besoin en eau est-elle justifiée ?

### 2. Les enjeux écologiques

Dans leur rapport d'étude, les experts de la société ELIOMYS relèvent la présence de plusieurs espèces de la Faune et de la flore faisant partie d'espèces protégées à enjeux écologiques forts et réglementaires dont 8 espèces de chauve souris, l'Agrion de Mercure pour lequel la CSME reconnaît que les travaux pourrait détruire

l'habitat de cette espèce. Dans leur conclusion, ELIOMYS, compte tenu que le projet de l'implantation de la canalisation a des enjeux écologiques forts, pense que la réalisation d'un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées (dossier CNPN) sera probablement nécessaire :

- La CSME a-t-elle déjà fait cette demande ou compte-t-elle le faire ?

### 3. La structure des sols

Dans le cadre du projet EDF de stockage de gaz des salins des Landes, le conseil régional du patrimoine naturel dans son rapport du 12/01/2012 destiné au débat public a défini la zone géologique DAX/POUILLON comme compartiment le plus fortement tectonisé de l'Aquitaine, donc instable. D'ailleurs le projet d'EDF/GDF de stockage de GAZ sous terre a été abandonné car il a été montré que la zone ne présentait pas de garanties de stabilité structurale.

- Comment sur ST PANDELON, qui se situe dans la même zone, pouvons-nous être sûr que ces forages n'entraîneront pas de problèmes d'effondrements ? Sur quelle étude du BRGM s'appuie la CSME ?

- un double forage pourquoi ? cela entraîne plus de risques et requiert des travaux de renforcement entre les puits. L'impact de deux puits à proximité sur la structure des sols ne semble pas être montrée dans le dossier, ou je n'ai pas su la voir...

- risque de fuites de saumure : système de contrôle de la mesure de débit au départ de l'exploitation et à l'arrivée sur le site de Dax permet-il vraiment d'être réactif cas de fuites

### 4. Les nuisances sonores

Rien ne définit dans l'étude quel sera le niveau de décibel des forages mais seulement qu'il ne devra pas dépasser 89 dB pour l'un et 95 dB pour l'autre

Dans la phase des travaux, le développement de la cavité pour obtenir une saumure peut atteindre 18 à 24 mois : cette phase est-elle aussi bruyante que la phase de forage ?

Je vous remercie

Cordialement

Christine HAYET